

## AVIS

AT.20.61.AV

---

Révision du plan de secteur de NAMUR – HUY – WAREMME en vue de l'extension du parc d'activité économique « Mécalys » par l'inscription de zones d'activité économique mixte et de compensations planologiques à ANDENNE-FERNELMONT-HERON – Demande de révision

Avis adopté le 27/11/2020

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Initiateur :* BEP et SPI
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* D.II.48 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 16/10/2020
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 24/11/2020 (en visioconférence)

### Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* En extension du parc d'activité économique « Mécalys » - zone agricole et non affectée (« zone blanche »)
- *Affectation proposée :* Zone d'activité économique mixte
- *Compensations :* Zone agricole

### Brève description du projet et de son contexte :

Cette demande de révision vise l'extension du parc d'activité économique « Mécalys ». Les deux zones prévues pour cette extension sont actuellement en zone agricole au plan de secteur et pour une petite partie en zone non affectée (« zone blanche » liée à l'autoroute). La demande concerne l'inscription de ces deux zones en zone d'activité économique mixte. Elles présentent une superficie totale de 52,55 ha et sont situées sur le territoire communal d'Andenne et Fernelmont d'une part et Héron d'autre part.

La demande est portée par deux intercommunales de développement économique et a pour objectif d'étendre le parc existant « Mécalys ».

La zone proposée pour les compensations est reprise en zone industrielle selon les prescriptions littérales du plan de secteur de 1986 mais apparaît en zone agricole selon les prescriptions graphiques.

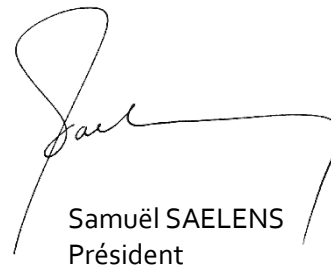
**AVIS**

**Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur la demande de révision du plan de secteur de NAMUR – HUY – WAREMME en vue de l’extension du parc d’activité économique « Mécallys » par l’inscription de zones d’activité économique mixte et de compensations planologiques à ANDENNE-FERNELMONT-HERON. Il est dès lors favorable à la poursuite de la procédure.**

A la lecture du dossier de demande de révision, le Pôle estime que l’inscription de zones d’activité économique mixte sur ce site permettra de répondre aux besoins avérés en terrains à vocation économique dans cette aire géographique.

Il considère toutefois qu’il serait indispensable d’approfondir l’analyse des alternatives (localisation, configuration) ainsi que l’analyse des compensations.

Enfin, étant donné que le dossier est en début de procédure, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Samuël SAELENS  
Président